



OAK law firm

68/7, bd du Souverain - 1170 Bruxelles - Téléphone: +32 (0)2 629 0500 - Fax: +32 (0)2 629 05 01
e-mail: @oaklaw.eu

**PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

**ACP EXPO I et II
Avenue de l'Exposition 416-426
1090 Jette
BCE 0891.019.234
15/09/2021**

1. Ouverture de la séance

1.1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée.

Son présents ou représentés : 146 sur 287
Représentants 236 938 quotités.

1.2. Élection d'un(e) président(e) de séance, d'un(e) secrétaire et de deux
assesseurs(majorité requise : majorité absolue)

Est nommé président de l'assemblée :

..... à

Sont nommés assesseurs :

..... et.....

à

Est nommé secrétaire :....

..... à

2. Point unique à l'ordre du jour

Suite au rapport des géomètres -experts, Me rappelle le contexte de la
situation et informe l'assemblée quant aux solutions envisageables :

- Deux entités distinctes
- Créations de trois entités (une principale et deux associations partielles)
- Garder une entité tel que décrite actuellement dans l'acte de base

POINT de vote 2.1

Création de deux entités distinctes avec deux numéros de BCE séparés. Vote - 4/5 -

L'assemblée générale vote *pour* la création de deux entités

à *34,23%*

Pour : *79748*

Contre : *153195*

Abstentions :

POINT de vote 2.2

Création de trois entités distinctes avec trois numéros de BCE séparés (ACP EXPO I, ACP EXPO II et ACP GENERALE) Vote - 4/5

L'assemblée générale vote *pour* la création de trois entités

à *5,64%*

Pour : *12749*

Contre : *213495*

Abstentions :

Dans l'hypothèse où aucune majorité qualifiée ne devrait se dégager sur les points 2.1. ou 2.2.ci-dessus, l'assemblée aura à se prononcer sur le choix du syndic unique qui représentera la copropriété à partir du 1^{er} janvier 2022.

Quatre candidatures ont été reçues dans les délais requis :

- 1) Baltimo
- 2) Managimm
- 3) Immo Heymans
- 4) LV Immo

Le syndic ayant remporté le plus de voix et la majorité absolue sera nommé comme syndic avec mandat de gestion à partir du 1 janvier 2022 jusqu'à l'assemblée générale statutaire demars 2025.



Présentation des syndicats :

POINT de vote 2.3 – nomination du syndic BALTIMO avec mandat prenant cours le 1^{er} janvier 2022. Majorité absolue

21,496

Pour : 48092

Contre : 175651

Abstentions :

POINT de vote 2.4 – nomination du syndic MANAGIMM srl avec mandat prenant cours le 1^{er} janvier 2022. Majorité absolue

59,996

Pour : 134852

Contre : 89939

Abstentions :

POINT de vote 2.5 – nomination du syndic IMMO HEYMANS avec mandat prenant cours le 1^{er} janvier 2022. Majorité absolue

9,976

Pour : 21299

Contre : 192347

Abstentions :

Handwritten signatures and initials on the right side of the page, including a large signature that appears to be 'M. G.' and other smaller marks.

POINT de vote 2.6 – nomination du syndic LV IMMO avec mandat prenant cours le 1^{er} janvier 2022
Majorité absolue

23, 26 8

Pour : 49948

Contre : 16648

Abstentions :

POINT de vote 2.7 – Mandat aux deux présidents des conseils actuels (nommés en avril 2019) de EXPO I et II de signer le contrat du syndic. Majorité – 2/3–

91, 25 8

Pour : 208144

Contre : 19847

Abstentions :

Tous les points de l'ordre du jour étant passés, l'assemblée générale est levée à 10h15

